

vint une lettre où il était clairement question du colonel Cooper, il n'eut pas la loyauté de répondre qu'à son avis, le colonel avait les aptitudes voulues pour vendre de l'assurance. Il continua d'éluder la question en répondant: "Il nous faut des indications plus précises sur l'individu dont il s'agit en réalité".

Je n'en dirai pas plus long à ce sujet. Je compte que, si on lui en fait la demande, le ministre de la Justice saura agir loyalement envers le colonel Cooper.

Il y a peut-être lieu d'expliquer comment il se fait que je suis intervenu dans ce débat. En 1927, au cours d'un séjour de deux ou trois semaines que je fis à Vancouver, je me trouvai à un dîner du club Kiwanis et j'y rencontrai le colonel Cooper. J'acceptai de lui une invitation de visiter le pénitencier. Il me fit visiter l'établissement de la cave au grenier. Je ne professe pas être une autorité en matière de pénitenciers, mais nous avons tous certaines facultés d'observation et nous sommes libres de tirer nos propres conclusions. A mon sens, cette institution était sous la direction d'un homme qui en était le maître absolu. En passant d'une salle à l'autre j'ai pu constater que non seulement les détenus respectaient le colonel Cooper mais qu'ils étaient également animés des meilleures dispositions envers lui. Je voyais en lui un homme d'une personnalité attrayante et habitué à faire son devoir sans hésitation et en même temps, à obtenir des résultats pratiques. A cette époque, on comptait parmi les détenus des repris de justice déjà chargés d'un long dossier de crimes commis aux Etats-Unis. Je l'ai entendu et vu converser avec ces forçats et ces derniers, au lieu de se montrer insoumis en sa présence manifestaient au contraire d'excellentes dispositions. L'impression qui m'est restée de cette visite, c'est que le colonel Cooper était un directeur compétent et un excellent administrateur; cette impression, ce que j'entendis au dehors ne servit qu'à la confirmer. Nous ne nous sommes jamais revus depuis cette visite, mais lorsque cette question est venue sur le tapis, j'ai pensé qu'en toute justice, il convenait de dire un mot pour le défendre et appuyer l'honorable représentant de New-Westminster (l'honorable M. Taylor) qui demande que l'affaire fasse l'objet d'une enquête conforme à l'esprit de justice britannique.

Le très honorable M. GRAHAM: Honorables messieurs, je ne vois guère l'utilité de prolonger ce débat et je ne vois pas non plus à quoi a pu servir la discussion jusqu'ici. Mon honorable ami de New-Westminster (l'honorable M. Taylor) est, à n'en pas douter, un ami du colonel Cooper et, à en juger par ses observations, il diffère d'opinion avec le surintendant des pénitenciers à certains points de

vue. Je n'ai pas mission de défendre qui que ce soit dans cette affaire. Je connais le surintendant des pénitenciers. Les honorables messieurs de l'autre côté de la Chambre n'ont aucune raison de lui être antipathiques, et je puis dire que je l'ai toujours tenu pour un homme d'une franchise irréprochable. On m'a reproché parfois d'être lié d'amitié avec la famille Hughes. Ses membres ne se contentent pas de parler, mais ils savent aussi agir; c'est ce que j'ai constaté depuis le jour où je jouais à la crosse avec quelques-uns d'entre eux.

Mon honorable ami de New-Westminster a parlé d'un document qui ne lui avait pas été communiqué et qui, d'après lui, doit être rempli d'horreurs, sans quoi on le lui aurait transmis. Comme dans les cas de tous les pêcheurs, il dit que le poisson perdu est le plus gros de la pêche; toutefois, je ne conviens pas avec lui qu'il ait perdu quelque chose de bien important en n'ayant pas obtenu le document en question.

L'honorable M. TAYLOR: Le très honorable monsieur a-t-il lu ce document?

Le très honorable M. GRAHAM: Je ne sais de quel document veut parler mon honorable ami en ce moment. Il a parlé d'une pièce qui lui manquait et qui, chose certaine, devait être fort répréhensible...

L'honorable M. TAYLOR: Voulez-vous me permettre de dire ce qu'il contenait?

Le très honorable M. GRAHAM: Mon honorable ami nous a parlé d'une foule de choses qui n'y étaient pas, et maintenant il veut nous dire ce qu'il contenait. Il devrait me laisser poursuivre mes observations. Il a parlé une heure et demie et je ne l'ai pas interrompu.

L'honorable M. TAYLOR: Le très honorable monsieur m'a provoqué en affirmant que je lui avais dit ce que ne contenait pas le document en question. C'est faux sur toute la ligne; je ne lui ai rien dit de ce qui n'était pas dans le document. Je sollicite le privilège, lorsqu'il reprendra son siège, de dire ce qu'il contient.

Le très honorable M. GRAHAM: Mon honorable ami peut le dire dès maintenant. Je lui cède la parole.

L'honorable M. TAYLOR: Le document que j'ai reçu hier révèle la manière dont le surintendant Hughes a agi au sujet des recherches en vue d'établir l'identité du colonel Cooper. Le surintendant Hughes a fait au ministre une déclaration des plus odieuses, en lui disant que le colonel Cooper avait fait un rapport mensonger à cette compagnie d'assurance, rapport dont, disait-il, le colonel était